

## Etats financiers annuels de SICAV

### FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	51 293 829	66 201 045
Obligations et valeurs assimilées		48 329 065	62 051 489
Titres OPCVM		2 964 764	4 149 556
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		5 693 601	19 735 306
Placements monétaires	5	1 741 061	4 806 655
Disponibilités		3 952 540	14 928 651
<b>Créances d'exploitation</b>	6	2 568 626	30 526
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>59 556 056</b>	<b>85 966 877</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	152 357	219 084
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	5 431	117 606
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>157 788</b>	<b>336 690</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	57 256 601	82 328 152
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		370	95
Sommes distribuables de l'exercice		2 141 297	3 301 940
<b>ACTIF NET</b>		<b>59 398 268</b>	<b>85 630 187</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>59 556 056</b>	<b>85 966 877</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	3 057 268	4 155 193
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 936 876	4 011 760
Revenus des titres OPCVM		120 392	143 433
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	288 527	133 805
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	549 292	570 908
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		3 895 087	4 859 906
<b>Intérêts des mises en pensions</b>		(9 691) -	
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(741 418)	(890 730)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		3 143 978	3 969 176
<b>Autres charges</b>	14	(118 456)	(105 857)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		3 025 522	3 863 319
Régularisation du résultat d'exploitation		(884 225)	(561 379)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		2 141 297	3 301 940
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		884 225	561 379
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		616 988	73 839
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(334 735)	136 670
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		3 307 775	4 073 828

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>3 307 775</u>	<u>4 073 828</u>
Résultat d'exploitation	3 025 522	3 863 319
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	616 988	73 839
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(334 735)	136 670
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(2 433 381)</u>	<u>(3 796 848)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(27 106 313)</u>	<u>(13 203 549)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	312 407 844	220 988 653
- Régularisation des sommes non distribuables	465 032	107 455
- Régularisation des sommes distribuables	10 819 945	8 061 518
<b>Rachats</b>		
- Capital	(337 675 502)	(233 374 665)
- Régularisation des sommes non distribuables	(551 178)	(137 942)
- Régularisation des sommes distribuables	(12 572 454)	(8 848 568)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(26 231 919)</b></u>	<u><b>(12 926 569)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	85 630 187	98 556 756
En fin de l'exercice	59 398 268	85 630 187
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	808 201	930 059
En fin de l'exercice	560 153	808 201
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>106,039</b></u>	<u><b>105,952</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>3,94%</b></u>	<u><b>4,07%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2021

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent,

au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 51.293.829 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>45 939 347</b>	<b>48 329 065</b>	<b>81,36%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>		<b>16 481 717</b>	<b>17 081 507</b>	<b>28,76%</b>
AB SUB 2008-01 A	20 000	266 520	275 064	0,46%
AB SUB 2008-01 A	15 000	199 890	206 298	0,35%
AB SUB 2008-01 B	20 000	700 000	724 160	1,22%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	199 803	202 155	0,34%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	599 539	608 505	1,02%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	599 205	608 170	1,02%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	2 132 031	2 173 650	3,66%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	266 504	271 703	0,46%
AB SUB 2012 TF 6.25%	3 500	35 000	35 510	0,06%
AB SUB 2012 TF 6.25%	8 500	85 000	86 237	0,15%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	2 000	20 000	20 350	0,03%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	100 000	103 988	0,18%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	99 996	103 987	0,18%
AB SUB 2020-03(C) 9.4% 7ANS	17 560	1 764 780	1 881 622	3,17%
ABC TUNISIE 2020-1	176	18 341	19 166	0,03%
ABC TUNISIE 2020-1	20	2 084	2 178	0,00%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	375 000	388 632	0,65%
ATB SUB 2009 B1	5 000	150 000	154 236	0,26%
ATB SUB 2009 B2	10 000	533 235	548 866	0,92%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	200 000	210 532	0,35%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	200 000	210 532	0,35%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	100 000	104 832	0,18%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	50 000	52 416	0,09%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	300 000	314 976	0,53%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	150 000	157 488	0,27%
ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	200 000	210 228	0,35%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	100 000	102 734	0,17%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	7 000	140 000	144 883	0,24%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	20 000	400 000	413 952	0,70%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	400 000	414 272	0,70%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	742 500	752 598	1,27%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	330 000	344 736	0,58%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 100 000	1 149 120	1,93%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	275 000	287 280	0,48%
CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	80 000	84 208	0,14%

CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	60 000	63 156	0,11%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	60 000	61 879	0,10%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	2 000	2 085	0,00%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	30 000	31 678	0,05%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	100 000	102 936	0,17%
HL 2017-3 8% A TF	326	12 518	13 677	0,02%
HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	4 870	298 171	316 395	0,53%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	50 000	50 322	0,08%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	400 000	412 736	0,69%
STB 2008/2	40 000	1 000 000	1 045 152	1,76%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	200 000	210 292	0,35%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	50 000	52 548	0,09%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	150 000	157 898	0,27%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	750 000	763 260	1,28%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	404 600	428 229	0,72%
<b>Emprunts national</b>		<b>375 000</b>	<b>385 176</b>	<b>0,65%</b>
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	375 000	385 176	0,65%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>29 082 630</b>	<b>30 862 382</b>	<b>51,96%</b>
BTA 6.90% 05/2022 (15 ANS)	545	562 847	565 206	0,95%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	22 919	21 910 483	23 263 204	39,16%
BTA 10 ANS 6.3% MARS 2026	2 000	1 910 800	2 033 469	3,42%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL 2028	5 000	4 698 500	5 000 503	8,42%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>2 751 578</b>	<b>2 964 764</b>	<b>4,99%</b>
ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	1 175	120 005	120 067	0,20%
FINA O SICAV	489	50 051	58 597	0,10%
GO SICAV	2 923	300 087	364 425	0,61%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	145 441	0,24%
SANADET SICAV	1 297	142 315	142 208	0,24%
FIDELITY SICAV PLUS	10 000	1 239 996	1 243 600	2,09%
UGFS BONDS FUNDS	72 914	754 519	890 426	1,50%
<b>TOTAL</b>		<b>48 690 925</b>	<b>51 293 829</b>	<b>86,36%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>86,13%</b>



Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2020</u></b>	<b>63 852 128</b>	<b>1 668 965</b>	<b>679 952</b>	<b>66 201 045</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations de sociétés	12 829 295			12 829 295	
Bons du trésor assimilables	2 967 872			2 967 872	
Titres OPCVM	69 798 682			69 798 682	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Annuités obligations de sociétés	(19 605 212)			(19 605 212)	2 652
Emprunt national	(125 000)			(125 000)	
Bons du trésor assimilables	(10 025 666)			(10 025 666)	(482 060)
Titres OPCVM	(71 001 174)			(71 001 174)	144 673
<b>* <u>Variations des plus ou moins values</u></b>					
Bons du trésor assimilables			599 288	599 288	
Titres OPCVM			17 700	17 700	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>					
		(363 001)		(363 001)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2021</u></b>	<b>48 690 925</b>	<b>1 305 964</b>	<b>1 296 940</b>	<b>51 293 829</b>	<b>(334 735)</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 1.741.061 se détaillant comme suit :

		Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% actif net
<b><u>Billets de trésorerie</u></b>		<b>1 442 591</b>	<b>1 486 403</b>	<b>2,50%</b>
BT AETECH au 15/02/2022 (au taux de 9.52%)	190 jours	1 442 591	1 486 403	2,50%
<b><u>Comptes à terme</u></b>		<b>250 000</b>	<b>254 658</b>	<b>0,43%</b>
Placement BTL au 21/02/2022 (au taux fixe 6,15%)	360 jours	100 000	104 165	0,18%
Placement BTL au 28/11/2022 (au taux fixe 6,25%)	355 jours	150 000	150 493	0,25%
<b>TOTAL</b>		<b>1 692 591</b>	<b>1 741 061</b>	<b>2,93%</b>
<b><u>Pourcentage par rapport au total des actifs</u></b>				<b>2,92%</b>

## Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 2.568.626, contre un solde de D : 30.526, à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	30 856	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	11 900	25 000
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	2 520 344	-
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (*)	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (*)	(200 000)	(200 000)
Autres débiteurs	5 526	5 526
	2 568 626	30 526

(\*)

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

#### **Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à D : 152.357, contre D : 219.084, à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	152 357	219 084
	<hr/>	<hr/>
	152 357	219 084

#### **Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 5.431, contre D : 117.606, au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	5 431	7 990
Retenue à la source	-	1 992
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	107 624
	<hr/>	<hr/>
	5 431	117 606

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice , se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2020

Montant	82 328 152
Nombre de titres	808 201
Nombre d'actionnaires	1 934

### Souscriptions réalisées

Montant	312 407 844
Nombre de titres émis	3 066 851
Nombre d'actionnaires nouveaux	154

### Rachats effectués

Montant	(337 675 502)
Nombre de titres rachetés	(3 314 899)
Nombre d'actionnaires sortants	(344)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	616 988
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(334 735)
Régularisation des sommes non distribuables	(86 146)

### Capital au 31-12-2021

Montant	57 256 601
Nombre de titres	560 153
Nombre d'actionnaires	1 744

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 3.057.268 contre D : 4.155.193 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2020</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 201 653</u></b>	<b><u>2 201 324</u></b>
-		
- Intérêts	1 201 653	2 201 324
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>1 735 223</u></b>	<b><u>1 810 436</u></b>
-		
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 735 223	1 810 436
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	<b><u>120 392</u></b>	<b><u>143 433</u></b>
-		
- Dividendes	120 392	143 433
-		
<b>TOTAL</b>	<b>3 057 268</b>	<b>4 155 193</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 288.527 contre D : 133.805 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2020</b>
Intérêts des billets de trésorerie	43 812	-
Intérêts des comptes à terme	81 195	-
Intérêts des dépôts à vue	87 493	71 361
Intérêts des certificats de dépôt	76 027	62 444
-		
<b>TOTAL</b>	<b>288 527</b>	<b>133 805</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 549.292, contre D : 570.908 au 31 décembre 2020 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 741.418, contre D : 890.730 au 31 décembre 2020, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2020</b>
Rémunération de gestionnaire	741 418	890 730
<b>TOTAL</b>	<b>741 418</b>	<b>890 730</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2021 à D : 118.456 contre D : 105.857 au 31 décembre 2020, et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2020</b>
Redevance du CMF	83 072	99 802
Services bancaires et assimilés	5 336	5 845
Commission sur pensions livrées (*)	29 848	-
Autres	200	210
<b>TOTAL</b>	<b>118 456</b>	<b>105 857</b>

(\*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

## **Note 15 : Autres informations**

### **15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	6,954	6,013	7,718	6,492	5,077
Charges de gestion des placements	(1,324)	(1,102)	(1,351)	(1,146)	(0,942)
Intérêts des mises en pensions	(0,017)	-	(0,003)	(0,004)	-
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,613</b>	<b>4,911</b>	<b>6,364</b>	<b>5,342</b>	<b>4,135</b>
Autres charges	(0,211)	(0,131)	(0,152)	(0,129)	(0,107)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	(0,304)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,401</b>	<b>4,780</b>	<b>6,212</b>	<b>5,214</b>	<b>3,723</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,579)	(0,695)	(1,887)	(0,940)	(0,059)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,823</b>	<b>4,086</b>	<b>4,325</b>	<b>4,274</b>	<b>3,664</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,101	0,091	0,379	(0,014)	0,049
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,598)	0,169	(0,149)	0,076	0,019
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,504</b>	<b>0,260</b>	<b>0,230</b>	<b>0,062</b>	<b>0,068</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,905</b>	<b>5,041</b>	<b>6,442</b>	<b>5,275</b>	<b>3,792</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,504</b>	<b>0,260</b>	<b>0,230</b>	<b>0,062</b>	<b>0,068</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,154)	(0,038)	(0,060)	(0,013)	0,001
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,350</b>	<b>0,223</b>	<b>0,170</b>	<b>0,048</b>	<b>0,069</b>
Distribution de dividendes	4,085	4,325	4,274	3,664	3,848
Valeur liquidative	106,039	105,952	105,968	105,747	105,089
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	1,25%	1,04%	1,28%	1,09%	0,90%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,12%	0,14%	0,12%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,61%	3,86%	4,09%	4,05%	3,48%

## **15.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

### ***Rémunération des distributeurs :***

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.



## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

### ***I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 59.556.056, un actif net de D : 59.398.268 et un bénéfice de D : 3.307.775.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphes d'observation***

- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de l'exercice 12,29% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 86,13% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 9,56% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 10 Mai 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 10 Mai 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**